



LAISSEZ-LES-VIVRE  
SOS FUTURES MÈRES

# « Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES »

avril - mai - juin 2015  
Trimestriel - Prix : 4,5 €

N° 185

## Vincent LAMBERT : une vie à défendre



**On ne peut qu'être émerveillé par l'étincelle de Vie  
qui irradie le visage de Vincent !**

Le Courrier de

**LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MERES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Publication de création au

Journal officiel du 21 janvier 1971

CPPAP : 0619 G 85113

B.P. 111 - 75463 PARIS CEDEX 10

SOS FUTURES MERES : 0 800 868 838

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Secrétariat : 01 30 82 64 65

Sites internet : [laissezlesvivre.free.fr](http://laissezlesvivre.free.fr)  
[laissezlesvivre.com](http://laissezlesvivre.com)

Courriel : [laissezlesvivre@free.fr](mailto:laissezlesvivre@free.fr)

C.C.P. Paris 1298-65 N

Directeur de la publication :

Béatrice VOUTERS

Impression : Imprimerie Chauveau



## Vincent LAMBERT : une vie à défendre

Dossier réalisé par Béatrice VOUTERS,  
Présidente

### Cour Européenne des Droits de l'Homme

**5 juin 2015 : ce jour où la conscience  
de l'Europe s'est tue**

Avec la décision de la C.E.D.H du 5 juin 2015, c'est comme si la conscience de l'Europe s'était brusquement tue. Il était connu que l'Union Européenne subissait les pressions pro-mort de l'idéologie mondialiste mortifère, mais un doute pouvait subsister quant à l'autonomie de la C.E.D.H. Car c'était bien à l'origine ainsi que s'inscrivait sa mission, instituée au lendemain des procès de Nuremberg elle se devait d'enrayer toute tentative de résurgence de barbarie.

Etait-elle libre des pressions des Etats ? Pouvait-elle réellement remplir la mission pour laquelle elle avait été instituée à savoir la défense de l'individu contre l'emprise étatique ?

On aurait pu croire ou au moins espérer que les 47 pays du Conseil de l'Europe qui envoient leurs représentants à la C.E.D.H disposaient de plus de liberté par rapport à l'idéologie du Nouvel Ordre Mondial, la condamnation récente de la Roumanie après le décès du jeune Valentin Campéanu aurait pu le laisser présager. Elle aurait aussi pu laisser augurer qu'un tiers, en l'occurrence il s'agissait d'une O.N.G. (Organisation Non Gouvernementale) pouvait défendre les droits d'une personne or d'état de le faire elle-même. En ce qui concerne la famille, il semble que, selon la C.E.D.H, elle ne soit même pas habilitée à défendre la voix des sans-voix et que la haute institution judiciaire soit devenue selon l'expression de Maître Jérôme TRIOMPHE, l'avocat des parents de Vincent LAMBERT : la Cour des droits de l'homme en bonne santé. En effet, en déclarant que le fait d'arrêter l'alimentation et l'hydratation de Vincent LAMBERT, la C.E.D.H a bel et bien entériné une violation de l'article 2 de la Convention et ne peut désormais plus se prétendre être la conscience de l'Europe comme l'ont fait remarquer dans une remarquable opinion dissidente, 5 juges de la Cour se sont insurgés contre cette décision et qui dénie désormais à la Cour le titre qu'elle s'était arrogé de « Conscience de l'Europe ».

## SOMMAIRE

**PAGES 2 à 4 : Vincent LAMBERT :  
une vie à défendre**

**Page 2 : Cour Européenne des Droits de  
l'Homme. 5 juin 2015 : ce jour où la  
conscience de l'Europe s'est tue.**

**Pages 3/4 : Vincent : l'enjeu d'une loi  
Contrôle médiatique**

**PAGES 4 à 8 : CULTURE DE VIE Vs  
CULTURE DE MORT**

**Pages 4/5 : Contrôle médiatique**

**Page 6 : L'honneur du parlement français**

**Page 7 : Contraceptions dites d'urgence :  
les vaccins, de plus en plus en question**

**Page 8 : Pour casser la famille : briser les  
mères de famille**

**PAGES 9 à 11 : INTERNATIONAL**

**Page 9 : Le Dr ADASEVIC, le Nathanson  
serbe**

**Page 10 : Irlande**

**Page 11 : « Gates & Clinton United »**

**PAGE 12 : S.O.S. FUTURES MÈRES**

## Vincent LAMBERT : une vie à défendre

La Cour a fait tomber le dernier rempart contre l'arbitraire, elle a perdu toute légitimité et toute crédibilité. Elle n'est plus la Cour européenne des droits de l'Homme vulnérable, handicapé, sans défense. Elle n'est désormais plus que la « Cour européenne-des-droits-de-l'Homme-en-bonne-santé ». Cette décision de la C.E.D.H, au delà du cas tragique de Vincent et de ses proches, est le symbole même de la victoire de la culture de mort, qui se répand sans état d'âme, transforme les mentalités jusqu'à semer le doute sur la nature même de la vie humaine, brouille les consciences et fait ériger des lois humaines qui ne servent plus la Vie mais la culture de mort. Les solutions d'apaisement existant les autorités sanitaires, administratives et politiques doivent accéder à la demande de l'avocat des parents de Vincent de procéder à un transfert vers une unité où il recevrait enfin les soins dûs à son état, kinésithérapie notamment. Le professeur JEANBLANC de Strasbourg propose depuis deux ans de l'accueillir. En décidant en 2012, de stopper les soins de kinésithérapie, de Vincent LAMBERT, le docteur KARIGER avait déjà commencé à mettre en place sa maltraitance, puis le 10 avril 2013, l'hôpital met une première fois fin à son alimentation

par sonde, l'affamant pendant au total 31 jours, condamné sur la forme, l'hôpital est forcé à mettre en oeuvre la procédure collégiale et c'est le Conseil d'Etat qui donne raison au Dr KARIGER le 25 juin 2014. La cour européenne des droits de l'homme saisie par les parents de Vincent, décide le 7 janvier 2015 de se réunir en grande chambre, CE qui sera fait le 5 juin 2015, mais la décision du Conseil d'Etat n'est qu'un triomphe posthume pour le docteur Kariger et pour la femme de Vincent qui a préféré vivre en Belgique. La solution du transfert plus que jamais d'actualité ainsi que l'avait relevée le juge maltais (De Gateano) semble de plus en plus emporter la raison. La grande question semble être désormais de savoir si il est autorisé ou non de montrer les images de Vincent sur son lit d'hôpital, les partisans de sa mort s'y opposent fermement au nom d'un prétendu droit à l'image, mais en réalité parce que les images prouvent bien que Vincent est totalement libre de tout appareil pour respirer et pour déglutir, il est juste alimenté par sonde gastrique. Ceux qui veulent, au contraire le sauver demander à ce que l'on diffuse au maximum son image parce qu'elle ne laisse soupçonner aucune souffrance.

### VINCENT, l'enjeu d'une loi

L'affaire Vincent LAMBERT paraît être un nouvel épisode dans la lutte acharnée des lobbys de la mort pour obtenir le droit de tuer ou du moins celui de laisser mourir. Il faut remonter au 5<sup>ème</sup> Congrès international des associations pour le droit de mourir dans la dignité qui s'est tenu à Nice du 20 au 23 septembre 1984 pour entendre la déléguée australienne Helga KUHSE déclarer : « *Si nous pouvons obtenir des gens qu'ils acceptent la suppression de tout traitement et soin, spécialement l'arrêt de toute alimentation, ils verront combien mourir est un chemin douloureux et alors ils accepteront pour le bien du malade l'injection létale* ». Les législateurs de la loi LÉONETTI du 22 avril 2005 ont, certes, clairement affirmé qu'ils récusent toute notion d'euthanasie mais pourtant l'am-

bigüité a longtemps plané sur la question de déterminer si hydratation et alimentation devaient être assimilées à des soins. Il fallait que les esprits s'y adaptent progressivement. Ce fut lentement l'objet des première et seconde mission LEONETTI, puis de l'enquête M.A.H.O sur la mort à l'hôpital. En décembre 2013, le rapport SICARD évalue comme opportunément à une sur deux les morts provoquées. Puis, le Conseil d'Etat a tranché le 14 février 2014 que l'hydratation et l'alimentation constituaient des traitements au sens de la loi Léonetti. et que donc n'étant pas des soins ils pouvaient être arrêtés. On comprend bien quand en juin 2014, une mission à vocation consensuelle est confiée à Alain CLAES et Jean LEONETTI, une sorte d'euthanasie qui ne dit

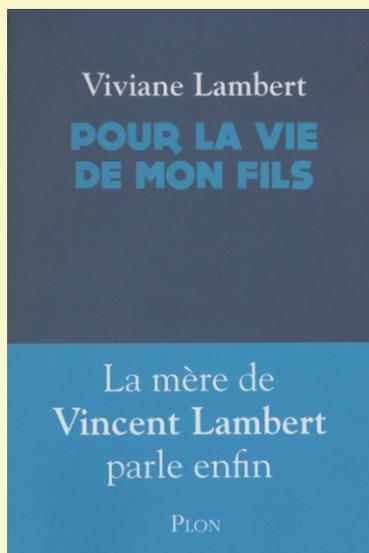
## Vincent LAMBERT : une vie à défendre

pas son nom se prépare. Mais, elle doit obtenir un très large consensus : le 17 mars à l'Assemblée Nationale elle recueille 436 voix pour, 83 abstentions et seulement 34 contre. Mais ce vote se télescope avec l'affaire LAMBERT. La vidéo de Vincent LAMBERT qui, même censurée par le C.S.A. se promène sur le net, commence à faire bouger les lignes.

Tout le monde peut se retrouver l'hôpital, personne n'est à l'abri d'un médecin peu scrupuleux, d'un conjoint qui, excédé, fini par se laisser manipuler. Et puis surtout, l'opinion publique se rend bien compte du mensonge consistant à laisser entendre qu'il s'agirait de débrancher Vincent puisque ce dernier n'est précisément branché à aucune machine. Une loi qui prévoit une sédation

profonde et continue commence à faire peur, le Sénat a voté un amendement supprimant la notion de « continue jusqu'au décès », et l'a remplacée par « droit de dormir avant de mourir ».

De même, un autre amendement qui déclare que l'hydratation constitue un soin et non un traitement a été rétabli. Ces amendements ont provoqué la colère de la ministre TOURAINE et des rapporteurs de la loi. Le 23 juin, la loi a finalement été rejetée par le Sénat. (tous les tenants de la culture de mort ont préféré voter contre cette loi qu'ils ont jugée être dénaturée), le maire de Poitiers confie au quotidien : « *Pour la première fois, nous parlons d'une sédation forte dans le but d'aider à mourir et nous précisons que cela ne doit pas durer trop longtemps* ».



Viviane LAMBERT :  
Le combat exemplaire d'une  
mère pour défendre son fils  
condamné à mort par  
la justice des hommes

### Contrôle médiatique

Une chape de plomb qui s'abat sur la France, tel le roman de Laurent Obertone est-ce la France de Big Brother ou du « *Meilleur des Mondes* », le contrôle internet s'intensifie avec la loi sur le renseignement votée par l'Assemblée le 5 mai 2015 par 438 voix contre 86 une grande partie des députés de la droite, tous ceux de l'U.D.I. ont voté avec la plus grande partie de la gauche ce texte liberticide. Le texte définit les missions des services de renseignement, de la prévention du terrorisme à l'espionnage économique. Il précise aussi le régime d'autorisation et de contrôle de l'utilisation de certaines techniques d'espionnage (écoutes, pose de caméras ou de logiciel-espion, accès aux données de connexion, etc.). Cette loi découlant de l'état de sidération provoqué par les attentats de janvier et sciemment et intelligemment récupéré par le pouvoir n'est certes à lui seul pas aussi répressif que le Patriot Act voté aux Etats-Unis d'Amérique après les at-

tentats du 11 septembre mais elle renforce l'arsenal des lois déjà privatives de libertés. Ainsi en est-il de la loi Pleven du 6 septembre 1972 instituant un délit d'incitation à la haine raciale et qui se trouve renforcé par la loi Gayssot du 13 juillet 1990. La liberté d'expression est également réprimée par la loi Neiertz qui a créé un délit d'entrave à I.V.G en 1992 et par la loi sur le délit d'homophobie institué en 2003. La jurisprudence n'a d'ailleurs pas cessé de renforcer la portée de ces législations.

Ainsi, les condamnations n'ont pas manqué : après la traque et la fin de la Trêve de Dieu, voici venue l'heure des omerta, des fatwa qui peuvent être tant islamistes que laïcistes. Au nom des droits de l'homme qui, théorie du genre oblige, sont désormais le plus souvent intitulés « droits humains », voilà le Dr Xavier Dor poursuivi pour une paire de chaussons offerte dans la cage d'escalier montant aux locaux du Planning Familial

et avant lui celui qui était à l'époque encore député, Christian Vanneste, déchu de son immunité parlementaire et exclu de son parti politique pour avoir eu l'audace d'affirmer que l'état hétérosexuel était supérieur à l'état homosexuel.

Le contrôle de la pensée passe également par une restriction des activités de surveillance de plus en plus poussée des moindres transferts d'argent liquide et sous prétexte de lutte contre le travail clandestin, suppression des minimum de paiement pour les cartes bancaires. La main mise sur les esprits doit être totale et il ne suffit pas de faire la promotion des comportements les plus abjects, de la pornographie omniprésente, cette mutilation volontaire des esprits passe par l'anéantissement de la pensée et pour cela quoi de plus efficace que de quasiment supprimer les langues mortes et l'allemand au motif que leur enseignement serait trop élitiste.

Effectivement, l'enseignement des déclinaisons, des conjugaisons enrichit l'intellect et apprend à apporter des nuances au jugement mais ce terme semble réservé maintenant au seul domaine de la pornographie. Comment ne pas effectuer de parallèle entre, d'un côté, la volonté de favoriser sans cesse l'avortement et de légaliser une euthanasie déguisée et, de l'autre, la désastreuse réforme des collèges ? Comment ne pas voir un point commun entre les djihadistes qui pillent et détruisent Mossoul et Palmyre et les experts de Najat Vallaud-Belkacem qui passent au bulldozer les programmes du collège ? On pourrait croire que les conseillers du ministère de l'Education appliquent le programme dénoncé par Alous Huxley dans le « *Meilleur des Mondes* ». « *L'histoire c'est de la blague* » fait dire Huxley à l'un de ses personnages ou encore « *la civilisation n'a pas besoin de noblesse et d'héroïsme, ces choses là sont des symptômes d'incapacité politique* » et il ne faut surtout pas de philosophie car « *cela nuit à la stabilité nécessaire au monde civilisé* ». Le citoyen de base n'a pas besoin de penser et pour reprendre la terminologie du Meilleur des Mondes il doit juste être un epsilon disons un charlie-epsilon gavé de drogue et de pornographie juste bon pour effectuer les tâches pour lesquelles il a été programmé. S'attaquer aux

programmes d'histoire non seulement bien sûr au Moyen-Age chrétien et à ses cathédrales, au moment où les profanations ne cessent d'ailleurs de se multiplier cela ne suffit même plus. Il faut aussi rendre facultatif l'enseignement du siècle des Lumières car si d'un côté les philosophes notamment Voltaire, Diderot et Rousseau ont bien favorisé l'esprit révolutionnaire, Montesquieu pourrait faire réfléchir sur la séparation des pouvoirs et le risque de gouvernement des juges contre lequel les Veilleurs se dressent. Destruction de la notion de France programmée, pas plus question d'évoquer le baptême de Clovis, que la bataille de Bouvines ou l'édit de Villers-Cotterêts, les valeurs républicaines n'ont d'intérêt que pour désincarner la France, le territoire de la France, l'étude de la langue française et de la religion chrétienne donc elles ne sont utiles que si elles sont vides et qu'elles véhiculent un laïcisme apatride. Après que le rapport Estrella ait pu être repoussé de justesse le 10 décembre 2013, c'est à

peine deux mois plus tard le 4 février 2014 que le lobby homosexuel remontant à l'assaut la résolution LUNACEK est adoptée. Huxley avait prévu beaucoup de phénomènes de société actuels mais pas l'homosexualité et le gender or ces dernières sont systématiquement promues non pour développer tous les droits individuels comme cela est mensongèrement affirmé mais pour accélérer l'avènement d'un « *Meilleur des Mondes* ». Et il faut que ce soit un cardinal letton, Janis Francis PUJATS issu d'un pays qui a subi les deux totalitarismes de XX<sup>ème</sup> siècle dans leurs versions les plus abjectes qui s'insurge pour affirmer que concernant la promotion des droits LGBT aucun régime n'avait eu des visées aussi autoritaires que l'Union Européenne. On apprend que le samedi 13 juin en Seine-Saint-Denis s'est tenue une « *Implant Party* » avec le concours du département, de la région, de la Mairie de Paris, ainsi que la S.N.C.F, la Poste, Orange et France Télévisions. Pour l'instant, tout ceci est ludique et organisé sur la base du volontariat. La société BIONYFIKEN, collectif suédois cherche à trouver un marché en France en vantant les mérites de ses produits. **Mais combien de temps ce système restera-t-il facultatif ?**



Laurent OBERTONE : l'objet d'une omerta médiatique

## L'honneur du parlement français

Alors que le conformisme le plus serré pèse sur l'Assemblée Nationale, au point qu'après la validation de la suppression de la condition de détresse par le Conseil Constitutionnel le 31 juillet 2014, il n'y avait quasiment plus personne dans l'hémicycle pour s'opposer à l'avancée de la culture de mort.

En effet le 21 janvier 2014, si la suppression de la notion de détresse (article 5 Quinquies C) insérée dans la loi sur l'Égalité Homme-Femme avait suscité des remous au sein de l'Assemblée, c'est parce que l'opposition y avait vu un moyen pour la gauche de se ressouder et cela avait été perçue comme une manœuvre politicienne, cette fois le 26 novembre 2014, devant le vote de la sanctuarisation de l'avortement devenu droit fondamental, la plupart des députés même ceux issus des rangs de l'Entente Parlementaire ou de la Manif pour Tous sont absents du débat, ne prennent pas part au vote ou s'abstiennent quand, pire encore, ils ne votent pas en faveur de la dite résolution. **Face à ce grand renoncement seuls sept députés Jacques BOMPARD, Xavier BRETON, Nicolas DUICQ, Jean-Christophe FROMENTIN, Olivier MARLEIX, Yannick MOREAU et Jean-Frédéric POISSON auront le courage de voter non et un seul d'entre eux Jacques BOMPARD prendra la parole ce qui est tout à son honneur.**

En présence de 151 députés, pour la plupart hostiles ou tout au mieux indifférents, le député prononce un vibrant discours durant lequel il demande plusieurs fois pardon, aux noms des enfants qui ne naîtront pas, des femmes abandonnées au féminisme, de la violence dont souffre la société à cause de l'avortement, de la marchandisation des corps provoquée par la G.P.A, des violations du serment d'Hippocrate, de la banalisation des souffrances provoquées par l'avortement au nom de l'égalité Homme-Femme. Ce discours avait eu en novembre un grand retentissement. Puis il s'oppose à nouveau au vote de la suppression du délai de réflexion et dénonce les pressions des lobbys pharmaceutiques pour imposer des avortements chimiques, qui atteignent désormais 55 %. On peut d'ailleurs se demander si ce ne sont pas ces derniers qui ont fait pression sur le gouvernement pour obtenir la suppression du dit délai, l'avortement chimique n'étant possible que jusqu'à ce que le bébé ait six semaines. Par 40 voix contre 20, le délai de réflexion est supprimé, le 9 avril 2015 à l'Assemblée

Nationale, l'hypothèse d'un délai de deux jours hypocritement proposée par la ministre Touraine ayant été balayée. Par ailleurs, si la clause de conscience est provisoirement épargnée pour des raisons stratégiques, en raison du conflit qui oppose le gouvernement aux médecins concernant le tiers-payant, les sages-femmes obtiennent le 13 avril l'autorisation de pratiquer des avortements chimiques et ce malgré la ferme opposition de leur Ordre. En outre, l'avortement chirurgical est désormais possible dans les centres de soins. Devant cette déferlante de la culture de mort, c'est à Jacques BOMPARD que revient l'honneur de proposer une alternative. **Comme en leur temps, Christine BOUTIN, Michel de ROSTOLAN et Hector ROLLAND qui avaient déposé en 1987 une proposition de loi d'accueil à la Vie, alors cosignée par 199 députés, il ne s'agit nullement de culpabiliser la femme enceinte mais seulement de proposer des alternatives à l'avortement.**



Jacques BOMPARD :  
le courage d'être  
seul contre tous

Le 20 mai, la proposition 2785 est déposée à l'Assemblée Nationale. Elle propose l'obligation pour le médecin d'éclairer la femme sur la réalité de l'avortement, qu'il soit chimique ou chirurgical et de lui faire écouter le coeur du bébé. Il est en effet connu que dans les états fédérés américains qui ont fait ajouter une clause imposant au médecin de faire écouter le coeur

du bébé à la maman, les avortements ont baissé. C'est une bataille permanente pour les antennes SOS Futures Mères de faire obtenir aux mamans l'écoute des bruits du coeur et la réception des clichés de l'échographie quand beaucoup de médecins s'y opposent au motif de ne pas influencer ces dernières. Avec l'aide financière de la région Ile-de-France en 2010, l'hôpital des 4 Villes (Chaville, Saint-Cloud, Sèvres, et Ville d'Avray) avait fait l'acquisition de trois appareils d'échographie volontairement muets ; ceci pour empêcher les médecins d'être tentés de céder aux demandes des femmes. La proposition prévoit également d'obliger les médecins à fournir la liste des aides susceptibles d'être apportées aux femmes qui acceptent de garder leur bébé. Devant la levée de bouclier médiatique suscitée par cette proposition, le député rétorque :

**« Combien d'enfants doivent mourir tués par acide ou découpés avant que nous ne prenions conscience de la barbarie qu'est l'avortement ? »**

## Contraceptions dites d'urgence : une propagande laïque, gratuite et obligatoire au brevet des collèges

Depuis 2001, il y avait le NORLEVO, dite pilule du lendemain, fonctionnant trois jours après un rapport non protégé qui était disponible même pour les mineures. A partir de 2009, il y a eu ELLA ONE, dite pilule du surlendemain valable cinq jours après un rapport non protégé. Depuis mi-avril 2015, en application d'une directive européenne, toutes les pilules du lendemain ou surlendemain sont disponibles en vente libre. Mais ce qui est intéressant c'est l'obstination des pouvoirs publics à vouloir que ces produits soient perçus comme ayant des effets contraceptifs et leur dénonciation d'un sondage dans lequel ces derniers étaient désignés comme ayant un effet anti-nidatoire. Est-ce en outre cette nouvelle

possibilité de se procurer les pilules Ella One sans ordonnance qui a incité les commissions de jurys de Sciences Naturelles, actuellement intitulé Prévention Santé Environnement de l'ancien brevet des collèges, désormais dénommé Diplôme National du Brevet à choisir une épreuve valant pour un quart de la notation où une jeune fille de 14 ans était mise en situation de se procurer une pilule abortive. La gratuité d'Ella One en théorie ne change rien puisque cette dernière était déjà gratuite pour les mineures, en revanche ce qui est diaboliquement pernicieux, c'est que l'épreuve Prévention Santé Environnement était réservée aux écoles privées hors contrat à 95 % catholiques.

## Les vaccins, de plus en plus en question

Grâce au Professeur JOYEUX, il y aura un avant et un après. Les parents n'accepteront plus tête baissée, yeux fermés les calendriers vaccinaux recommandés, ils iront chercher quels vaccins sont réellement obligatoires et ils trouveront qu'il n'y en a que trois : poliomyélite, tétanos et diphtérie et, ce, seulement quatre fois dans toute la vie.

Aucune injection supplémentaire n'est obligatoire. Il y a en perspective de grandes batailles juridiques pour les parents qui refusent se voient imposer hépatite B, Coqueluche, R.O.R et Gardasil. Il y a beaucoup de discussions à venir pour les patients de tous âges et notamment les personnes âgées et les personnes en affection de longue durée (A.L.D.) auxquelles, les médecins traitants essaient systématiquement de fourguer le vaccin anti-grippe.

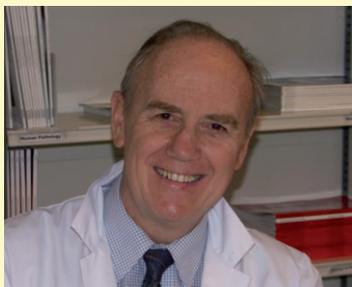
Grâce à internet, l'information arrive à filtrer et une pétition qui a déjà recueilli plus de 670 000

signatures en seulement un mois ne peut plus être mise sous le boisseau, les concomitances entre certaines augmentations de maladie et certaines augmentations de vaccination ne pourront plus être ignorées, telle celles entre la campagne de vaccination d'hépatite B dans les collèges et les mycophages à facette et les scléroses en plaques, entre les vaccinations R.O.R et les autismes, entre les vaccins anti-grippe et

les maladies de Parkinson et Alzheimer ne pourront plus être ignorées. Le silence ne pourra plus davantage être fait sur les sulfureux profits des laboratoires pharmaceutiques qui préfèrent vendre un vaccin au prix SIX FOIS plus élevé et organiser une pénurie du traditionnel vaccin D.T.P.

On apprend qu'une plainte disciplinaire a été déposée par l'Ordre des Médecins le 25 juin 2015 à l'encontre du Professeur JOYEUX !

Comme c'est curieux.....



Professeur JOYEUX :  
le combat d'un médecin

## Pour casser la famille : briser les mères de famille

Comment mieux évaluer l'existence d'un problème qu'en constatant que l'organisme chargé de le gérer reconnaît lui-même qu'il va mettre les familles en difficulté. C'est exactement ce qu'affirme la Caisse d'allocations familiales, selon le bulletin Net-Iris du droit à l'information juridique en exposant que l'année 2015 sera difficile

pour beaucoup de familles. Les familles nombreuses font devoir compenser la double charge de la baisse du plafond de chaque demi-part de quotient familial à 1 500 euros maximum de réduction fiscale et de la modulation

des allocations familiales. Tristes perspectives en vue pour les familles nombreuses ou très nombreuses qui arrivaient encore à dégager un excédent. Et puis, il y aura toujours cette logique infernale de la pudeur excessive : « Vous n'allez tout de même pas vous plaindre, vous, tout de même, votre frigo est rempli ! » Sauf que la politique familiale est morte assassinée par la haine des uns, la trahison de certains et l'indifférence des autres. Se fonder uniquement sur la défense de la morale, la lutte contre le mariage pour tous ne suffit pas, il faut aussi se battre pour les intérêts financiers de la famille et ce qui est bon pour les intérêts de la famille nombreuse est bon pour la santé du pays et cela ne relève pas d'un combat de syndicaliste. A priori, sauf réactions immédiates et fermes, la politique familiale française de libre choix, basée sur des allocations familiales élevées et la possibilité

pour les femmes de s'arrêter de travailler pour élever elles-mêmes leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'aller à l'école ne sera plus bientôt qu'une chimère. Sur les braises encore chaudes des restes de politique familiale, les jeunes couples qui bâtissent leur famille n'ont et n'auront de perspectives que les crèches et le risque est grand qu'ils n'en viennent à ne plus rien revendiquer d'autre et à penser pro-

Prestation partagée d'éducation de l'enfant : 390,52 euros par mois pendant 2 ans pour un enfant né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Allocation parentale d'éducation pour un enfant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988 : 2 500 francs par mois pendant trois ans.

Coût d'une place de crèche difficile à établir en raison des financements croisés 15 à 20 000 euros par an en Région parisienne et dans les grandes villes de France.



Nathalie LOISEAU : sous une apparence plutôt classique, des idées terriblement pernicieuses

Dans ces conditions comment une maman privée à la fois d'allocation familiale, et d'une grande part de son quotient familial pourra tenir, l'effondrement du niveau de vie si elle choisit de ne pas travailler sera tel qu'elle passera pour une irresponsable. On serait en droit de penser que plus encore que l'équilibre budgétaire, le but recherché serait le dénigrement de la mère.

gressivement que les rôles de père et mère sont interchangeable. Alors c'est alors la notion même de famille qui serait menacée sur une ou deux générations. Pour faciliter ce changement total de paradigme, il faut totalement dénigrer la femme qui choisit de ne pas reprendre le travail en lui proposant une allocation tellement faible qu'elle soit considérée comme irresponsable si c'est son choix, ce qui aura pour effet de renforcer la pression du corps social pour qu'elle reprenne tout de suite le travail et en plus de renforcer la pression

sur les collectivités territoriales pour financer des places de crèches donc d'augmenter les impôts locaux. Un système hypocrite, qui sous prétexte de favoriser la liberté, restreint les possibilités de choix. Le choix de la famille nombreuse est devenu impossible car cette option ne peut se concevoir sans le principe du quotient familial qui prévoyait à nombre d'enfants différents un niveau de vie égal. Le comble de l'hypocrisie, à cet égard un livre paru fin 2014 qui s'intitule « Choisissez tout ». Style classique, beaucoup plus que celui un peu anarcho d'une Séverine LEMIERE, auteure et rapporteure en 2013 d'un rapport sur l'individualisation du quotient conjugal, qui se présentait avec ses collaboratrices point levé, Nathalie LOISEAU n'en défend pas moins des idées aussi dangereuses et

destructrices de la famille. Avec des cheveux attachés à l'image d'une nouvelle Ségolène ROYAL des années 1990, Mme LOISEAU, directrice de l'E.N.A. veut que les femmes aient tous les choix, mais quels choix pour quelles femmes ?

C'est bien là qu'on prend conscience qu'il ne s'agit que de LA femme bourgeoise pour deux voire trois enfants grand maximum. Aucune possibilité de prendre un congé parental, d'élever ses enfants si on est ouvrière ou d'avoir une famille nombreuse.

## Le Docteur ADASEVIC : le Nathanson serbe

On se souvient de l'impact du film « *Le Cri Silencieux* » du Professeur Robert Nathanson, sa diffusion aux Etats-Unis d'Amérique a entraîné des conversions d'avorteurs ; en France elle est considérée comme un acte de résistance passible d'une révocation à l'instar du Professeur ISNARD à Manosque en 2011.

Le Dr Stojan ADASEVIC doit son arrêt de la pratique des avortements puis sa conversion à une série de cauchemars où Saint Thomas d'Aquin lui apparaissait entouré d'une bande d'enfants de 4 à 25 ans qui le fuyait. « *Qui es-tu demandé-t-il à l'homme ? Je suis Saint Thomas d'Aquin lui répondit-il. Mais pourquoi ne me demandes-tu pas qui sont ces enfants qui te fuient ? Ce sont les enfants qui ne sont pas nés à cause de toi* ». Puis, en plus d'une série de cauchemars répétitifs, il fait un jour une expérience très troublante, les mains, les jambes d'un fœtus bougent sur la table d'opération juste après l'avortement. Il ne s'agissait pourtant que d'un « *avortement de routine* » d'une femme qui en était à son neuvième avortement !

L'avortement c'est dans l'A.D.N du communisme et dans la Yougoslavie communiste, annoncer à la direction de l'hôpital, la décision de refuser de pratiquer tout avortement coûte cher, très cher au médecin et à sa famille. Et ce qui est également dans les gènes du communisme, ce sont les représailles contre les autres membres de la famille, alors que le salaire du médecin est divisé par deux, sa fille est licenciée de l'hôpital et son fils se voit exclu de l'accès à l'Université. Désormais, le docteur ADASEVIC s'efforcera de diffuser partout en Serbie la Culture de Vie. Dans

un documentaire diffusé à la télévision allemande, le docteur raconte comment durant ses études on lui martelait que l'enfant à naître ne vivait qu'à partir de la naissance mais cet enseignement-là n'est guère différent de celui dispensé dans certains centres de gynécologie où l'achèvement des nouveaux-nés handicapés à la naissance et des rescapés de l'avortement semble la règle.

Ainsi, Gregor PUPPINCK, de l'E.C.L.J (European Center for Law and Justice) a recueilli deux cent mille signatures. Pour l'instant, il collecte d'innombrables témoignages de sage-femmes ayant assisté à des meurtres d'enfants nés vivants, le but étant de faire interdire cette pratique.

Ce sont les pays qui autorisent l'avortement à un âge où l'enfant est viable qui sont concernés mais la France l'est également dans le cadre de l'I.M.G. (Interruption Médicale de Grossesse) ou I.T.P. (Interruption Thérapeutique de Grossesse) qui sont praticables sans limitation de durée. Le genre de discours entendu dans les salles de travail sont les suivants : « *Si l'enfant respire à l'arrivée, tu appuies fort sur la trachée jusqu'à ce qu'il arrête totalement de respirer* ».

Le 23 juin, sera remis au Conseil de l'Europe une pétition demandant l'interdiction dans toute l'U.E. des pratiques d'avortements tardifs et d'infanticides néo-nataux.

L'Union Européenne est de plus en plus accusée d'être une nouvelle U.R.S.S. Sur le thème du respect de la Vie, l'E.C.L.J lui offre l'occasion de montrer qu'elle fonctionne autrement.

Saura-t-elle saisir cette opportunité ?



St Thomas d'Aquin apparaît en songe au Docteur ADASEVIC



Docteur ADASEVIC : une conversion spectaculaire

## Irlande

L'Irlande a entériné par voie référendaire le mariage homosexuel et ce par 62,1 % de « oui ». Les irlandais étaient-ils fatigués d'être considérés comme les réactionnaires de l'Europe ? L'opposition s'est sentie piégée dans sa tactique de défense à la fois parce que P.M.A. et adoption pour couples homosexuels étant autorisés depuis 2013, et d'autre part, l'Eglise irlandaise étant impliquée à tort ou à raison dans des scandales de pédophilie, en tout cas l'étant aux yeux du public, il devenait impossible d'arguer de la protection des enfants contre les abus sexuels. Ce « oui » assez massif reflète peut-être plus un refus de la stigmatisation et les très fortes pressions des multinationales européennes et multinationales qui ont investi l'économie irlandaise qu'une véritable banalisation de l'homosexualité, 600 000 irlandais venaient de s'inscrire sur les listes électorales et ils ont pesé très lourdement dans ce scrutin.

En votant pour le « oui », l'Irlande a-t-elle effectué son mai 68 ? Une population jeune, car ne l'oublions-pas, c'est l'Irlande qui a le meilleur taux de natalité de l'Europe est-elle plus malléable aux mots d'ordre internationaux ? Si le « non » l'emporte, allait jusqu'à déclarer un politicien dublinois John NAGLE, cela voudrait dire qu'une majorité d'irlandais choisit de continuer à porter préjudice à une autre partie de la

population. Tandis qu'un artiste gay de Drogheda osait déclarer que ce vote était une question de morale : un peu triste tout de même. Pour le président Enda KENNY: « Nous avons montré que nous sommes un peuple généreux, charitables, intrépides et joyeux. » L'approbation du mariage gay est notable même dans la plupart des cantons ruraux qui avait refusé par référendum la légalisation du divorce en 1995. S'agit-il des comings-out de personnalités populaires ou la révélation de l'homosexualité de leurs proches, comme celle du fils de l'ancienne présidente de la République Mary Mc ALEESE qui ont influé

sur les votes. On est en droit de se demander si l'effet synode n'a pas joué à plein, décourageant ainsi les Irlandais de se mobiliser dans des mouvements style « Manif Pour Tous ». De son côté, l'Eglise n'a guère été très énergique. Diarmund MARTIN, archevêque de Dublin, a évoqué une révolution



Propagande : le diktät mondialiste

sociale. Les investisseurs étrangers très présents en Irlande à cause des possibilités de défiscalisation ont pu faire pression sur les électeurs, si vous voulez garder notre argent, votez « oui » ! et c'était bien le sens des immenses panneaux YES qui jonchaient Dublin et toutes les grandes villes irlandaises. De leur côté, les taxis Uber proposaient des applications pour conduire gratuitement les électeurs au bureau de vote.

## Pour casser la famille : briser les mères de famille (suite)

Ernest TABOURICH n'écrivait-il pas au XIX<sup>ème</sup> siècle : « *Les femmes n'auront que deux enfants, ils seront élevés en crèche et ils auront tout à y gagner car il y sera corrigé les excès de l'amour maternel* ». On se demande aussi si le

but caché de cette modulation puis suppression des allocations familiales n'est pas l'asphyxie des écoles privées hors contrat, qui sont les plus énergiques dans la lutte contre le mariage homosexuel.

## « Gates &amp; Clinton United »

Héritière d'une conception mondialiste « philanthrope », la fondation Bill et Melinda GATES consacre une grande part de son budget de fonctionnement au développement des programmes de contraceptifs de longue durée, micro-puces, implants. « **Nous leur garantissons un volume de ventes** » déclare Julie SUNDERLAND, la négociatrice de la Fondation, cela ne nous coûte rien poursuit-elle mais cela permet à nos partenaires d'économiser des millions de dollars, ainsi conclut-elle ; grâce à ce mécanisme, BAYER et MERCK ont divisé par deux le prix de leurs implants contraceptifs. Ainsi, la fondation GATES a t elle fait de don de 5 millions de dollars à un centre de recherche de l'Oregon visant à créer une pilule contraceptive unique qui serait à la base d'une nouvelle méthode contraceptive : à la fois sûre et pérenne, de même finance-t -elle également un projet de développement de micro-implants, censés fonctionner 16 ans et être susceptibles d'être arrêtés à tout moment ! Soit !

Et comme par hasard à partir de début 2014, on a assisté à la parution d'articles annonçant que l'augmentation de la population au 21<sup>ème</sup> siècle serait vraisemblablement plus importante que prévue et un article de la revue Jeune Afrique de juin 2014 se pose la question de savoir

si le modèle chinois de l'enfant unique pourrait être adaptable à l'Afrique. Parallèlement, le président ougandais Yoweri MUVESINI change de discours sur la contraception ; attend t'il des subventions ? On serait en droit de l'imaginer. C'était pourtant le seul pays où le sida était parvenu à régresser à cause du discours officiel sur la chasteté qui rejoignait celui de l'Eglise. Le Nigéria deviendra la 3<sup>ème</sup> puissance mondiale en termes de population. Actuellement, estimée à 155 millions d'habitants, cette dernière sera de l'ordre de 370 millions en 2050.

Mais des déclarations sur les conceptions de l'Eglise catholique voient le jour : selon Hillary CLINTON, femme de l'ancien président Bill CLINTON et candidate démocrate aux élections de 2012 qui s'exprimait devant l'assemblée générale de l'Assemblée

« **Women in the World** », l'Eglise catholique est tenue de changer sa doctrine concernant les droits à l'accès à la santé reproductive de façon à permettre de stopper le crève-cœur de la mortalité infantile.

Une dictature mondialiste est vraisemblablement en marche et pour la faire accepter à l'opinion publique c'est plus facile de commencer par l'Afrique, restée pauvre, et qui n'ar-

rive pas à mettre à valeur ses ressources naturelles considérables.



**Bill GATES :**  
Plus puissant que  
les chefs d'Etat !



**Hillary CLINTON :**  
En route pour rénover  
la doctrine de l'Église !

## Carnet mondain

« Le sénateur PS Luc Carvounas va épouser le 11 juillet son compagnon, en présence de Manuel Valls, Jean-Christophe Cambadélis, Anne Hidalgo et Cécile Duflot ». Ce « compagnon » c'est Stéphane Esposito, ancien chef de cabinet d'Harlem Désir, il est actuellement chef de cabinet de la secrétaire d'Etat Pascale Boistard.

Ce vendredi 15 mai, le premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel rejoint aussi le clan très fermé des chefs de gouvernement à épouser pendant leur mandat une personne du même sexe.

Après Jóhanna Sigurðardóttir en 2010, alors première ministre islandaise, il est seulement la deuxième personnalité politique de ce niveau dans ce cas. Ce qui ne déchaîne pas les passions au Grand-Duché, dirigé depuis décembre 2013 par ce quadragénaire libéral qui doit convoler en justes noces avec son compagnon belge, Gauthier Destenay, quelques mois seulement après l'entrée en vigueur du mariage homosexuel en décembre 2013. Il y a très peu de personnes homosexuelles. Mais elle sont visiblement surreprésentées en politique.

# SOS FUTURES MÈRES

Une jeune femme Lydie, appelée du Val d'Oise, terrorisée, on a l'habitude de ce genre d'appel. Le « papa » a disparu dès l'annonce de « l'heureuse nouvelle » et la parente qui l'héberge durant ses études lui a donné un ultimatum : elle doit être partie fin juin.

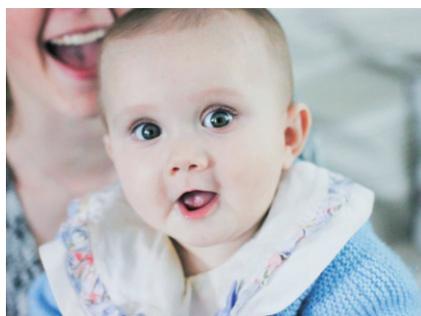
Mais ce qui est plus original c'est l'appel quelques heures plus tard, très ferme et assuré de la « parente », Sophie, qui affirme qu'elle voudrait bien aider sa jeune cousine mais que cette dernière n'est pas assez équilibrée pour assumer sa maternité.

Mais alors si telle est sa conviction, pourquoi éprouve-t-elle le besoin de nous téléphoner ? de parler ? parler et au bout d'un moment on comprend : elle a elle-même avorté et en éprouve un vif

ressentiment et ce bébé est un reproche vivant ! Après une longue discussion, elle accepte finalement de garder chez elle la jeune fille car c'est là que cette dernière se trouve le mieux, elles ont juste besoin d'argent pour la venue du bébé, car elles n'ont que les minima sociaux.



Sandrine : malgré les difficultés la vie triomphe toujours



Grégoire : la joie de vivre d'un bébé et de sa maman

Sylvaine, reconnaissante de l'aide fournie envoie les photos de Sandrine qu'elle élève difficilement avec son aîné Nicolas dans la région de Grenoble.

Lucie, dans le sud-est nous envoie de ses nouvelles et nous donne la photo de Grégoire.

Béatrice VOUTERS,  
Présidente



LAISSEZ-LES-VIVRE  
**S.O.S.**  
FUTURES MÈRES

ACCUEIL ET ÉCOUTE

**0 800 868 838**

NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)

**COTISATION 2015** (entourer l'année correspondante)

- de membre actif (25 €)  €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...)  €
- de membre d'honneur (150 €)  €
- de membre bienfaiteur (500 €)  €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €)  €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES**  €

Don dédié à **SOS FAMILLES**  €

Don de soutien (montant libre)  €

**TOTAL**  €

**MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

**185**

**REÇU FISCAL DEMANDÉ** (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

**LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10**

CCP 1298 65 N PARIS